

COMMUNE DE MOËSLAINS

Département de la HAUTE MARNE

Canton de SAINT DIZIER

14 rue de la République

52100 MOËSLAINS

Tél. : 03.25.05.40.91

E Mail : mairie-moeslains@orange.fr

MOESLAINS, 05 août 2026

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 03 août 2026 en mairie de MOESLAINS.

La réunion a débuté à 18h 00, en présence de :

M. Michel HURSON, maire, M. Laurent MICHEL, 1^{ier} adjoint, M. Michel HINCELIN, 3^{ième} adjoint,
des conseillères municipales : Sylvie HENRIONNET - Marie MARION
-Nadia SIMONET et des conseillers municipaux :
Patrice HENRIONNET - Julien MARCILLET - Sébastien MOUGEL.

Mme Mathilde BONET, absente, excusée a donné sa procuration à Laurent MICHEL.

Mme Anaïs THIRIET, absente, excusée a donné sa procuration à Julien MARCILLET.

Secrétaire de séance : Marie MARION.

Le Maire Michel HURSON, en ouverture de séance, demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Nomination sur la liste des appels d'urgence du SDIS d'un membre du Conseil en cas d'absence du Maire.
- Mise en vente pour pièces détachées du micro tracteur, hors service.

1°) Approbation du P.V. de la réunion du 19 juin 2026.

Le procès- verbal de la réunion du 19juin 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**2°) Création d'un chemin piétonnier entre VALCOURT et MOESLAINS-
lancement des appels d'offres.**

Lors de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2026, le conseil, à l'unanimité, a donné un avis favorable au projet définitif de création d'un chemin piétonnier entre VALCOURT et MOESLAINS.

Les appels d'offre peuvent être lancés, la procédure utilisée sera la procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de consultation.
- de recourir à la procédure dans le cadre du projet dont les caractéristiques ont été énoncées.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

3°) Illuminations de NOEL-choix du matériel.

Les guirlandes de NOEL installées dans les rues de la Marne, de la Gravière, de la République sont à bout de souffle.

Le Maire présente trois possibilités :

- on les fait remettre à neuf.
- on en achète de nouvelles.
- on fait un contrat de location de nouvelles guirlandes pour 3 ans ;
- De nouvelles précisions ont été demandées au fournisseur, des réponses très claires ont été données et présentées au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'établir un contrat de location sur 3 ans.

4°) Subvention de séjour à la CCHM du Der versée par le Conseil Départemental à reverser à l'OCCE de VALCOURT.

Le Conseil Départemental nous a attribué la somme de 650 € en janvier, correspondant à la moitié des 1 300 € que nous avons versé en 2025 au CCHM du Der. Cette somme aurait dû être reversée à l'OCCE de VALCOURT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que 650 euros soient reversés à l'OCCE de VALCOURT.

5°) Mise en place d'un travail à temps partiel pour les agents employés par la commune.

Le Maire explique qu'il est possible d'instituer le travail à temps partiel pour les agents employés par la Commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

la délibération instituant et fixant les conditions d'exercice, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, le travail à temps partiel pour les agents employés par la Commune.

6)° Adhésion au partenariat du Centre de Gestion de la Haute Marne afin de mettre en place une convention concernant la gestion et l'instruction des dossiers CNRACL.

Le Maire informe les membres du conseil de ne pas avoir les moyens de suivre les dossiers de gestion et d'instruction CNRACL, il demande qu'ils soient confiés au Centre de Gestion de la Haute Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion, la gestion et l'instruction des dossiers CNRACL, de mettre en place une convention avec le CNRACL et d'autoriser le Maire à la signer.

7)° Annulation de la délibération n° 19 du 7 mai 2026 concernant l'attestation du résultat de l'exercice 2025.

Le Maire informe le Conseil, le service de Gestion Comptable de Saint DIZIER demande l'annulation, de la délibération 19/2026, suite à une erreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'annuler la délibération 19/2026 et d'approuver l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025.

8)° Achat de matériel pour la salle des fêtes.

Le Maire propose de remplacer du matériel de nettoyage de la salle des fêtes devenu obsolète, (poubelle, chariot, perche télescopique) ainsi que de compléter de la vaisselle, mise à disposition lors des locations (fourchettes, cuillères,...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces différents achats pour environ 1 100 euros de dépenses.

9)° Achat de matériel de rafraîchissement à l'école.

Afin d'aider les collectivités à équiper les locaux scolaires, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement : « dispositif été 2026 » est mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité n'est pas contre ce dispositif mais souhaite consulter les enseignants avant tout achat.

10°) Nomination sur la liste des appels d'urgence du SDIS d'un membre du Conseil en cas d'absence du Maire

Le Maire propose qu'un des membres du conseil, soit destinataire des alertes du SDIS, lors de ses absences.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal désigne Sébastien MOUGEL ex sapeur-pompier.

11°) Mise en vente pour pièces détachées du micro tracteur, hors service.

Notre micro tracteur est hors service, il vient d'ailleurs d'être remplacé, suite à plusieurs demandes d'achat, une mise en vente pour pièces détachées est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente pour pièces détachées, ce micro tracteur pour un montant de 280 euros.

12°) Questions diverses.

- Rénovation énergétique du bâtiment de l'école communale de MOESLAINS. En 2024, sur les conseils de M. MARTIN, architecte à JOINVILLE, nous avons fait réaliser par la STE FLUID' CONCEPT de NEUFCHATEAU, un audit énergétique du bâtiment.

A ce jour, souhaitant poursuivre la rénovation de ce bâtiment, nous faisons appel à architecte afin de nous conseiller.

- Les arts Médiolanaï, cessation d'activités de l'Association.
- 5 septembre 2026 à 10h, aux Fuseaux, tous les Membres du Conseil Municipal sont invités à une réunion d'information.
- M. Noël DAOUZE a averti le Maire qu'il n'était pas en mesure de réparer, actuellement, le mur qui sépare sa propriété de la cour de l'ex école maternelle.

Fin de la séance à 20 H 30

Le Maire,

Michel HURSON.